

Département des Études Juridiques

**DECISION N° 45 DU 01 AVRIL 2021
MODIFIANT LA DÉCISION N° 53 DU 01 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA
MARINE**

La directrice de l'Etablissement national des invalides de la marine,

- Vu la décision Enim n°48 du 30 avril 2020 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine modifiée,
- Vu la décision Enim n°53 du 01 juillet 2020 portant délégation de signature au sein de l'établissement modifiée dernièrement par la décision n°43 du 25 février 2021 ;

DECIDE :

Article 1 :

A l'alinéa 2 de l'article 2 de la décision n°53 du 01 juillet 2020 susvisée, les mots : « *M. Hervé VANOVERSCHELDE, secrétaire général* et » sont supprimés.

Article 2 :

L'article 8 de la décision n° 53 du 01 juillet 2020 susvisée est supprimé.

Article 3 :

Après l'alinéa 5 de l'article 18 de la décision n°53 du 01 juillet 2020 susvisée, les paragraphes suivants sont ajoutés :

« Madame Annie LORAND, responsable du pôle frais de santé – flux internes du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient dans la limite de ses attributions citées au paragraphe 5.1.2 de la décision n°48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,

- Madame Patricia TOULLIOU, adjointe au responsable du pôle prestations espèces du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient dans la limite de ses attributions citées au paragraphe 5.1.2 de la décision n°48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,
- Monsieur Georges CARCREFF, adjoint au responsable du pôle prestations espèces du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient dans la limite de ses attributions citées au paragraphe 5.1.2 de la décision n°48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim, »

Article 4 :

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'établissement www.enim.eu prend effet le jour de sa publication.